Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260601-2026BGD036-DE

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton d'Armentières

Commune de BOIS-GRENIER

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

du 1er juin 2026

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 19
de présents ou représentés : 18

Le premier juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bois-Grenier s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie de Bois-Grenier, après convocation légale faite le vingt-sept du mois précédent, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Maire.

Etaient présents : M. DELEPAUL, M. BRAME, Mme CARON, M. CARLIER, Mme ELOIRE, Mme BRACKE, M. CARON, Mme CONTAY, M. DUPONTREUE, Mme JOURDAIN, M. LEDOUX, Mme MIELLET, Mme SLEMBROUCK, M. SPETEBROOT, M. SPRUYT et M. VANBRUGGHE.
Pouvoir : de M. ATSU-GLEGLEDZI à Mme CONTAY, de Mme LACONTE à Mme JOURDAIN
Absente excusée : Mme DELQUEUX

Evolution des tarifs au restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 juin 2025 fixant les tarifs. Ces tarifs étaient de :

- 4,40 € pour un repas d'un enfant grenésien ;
- 5,20 € pour un repas d'un enfant extérieur ;
- 1,40 € pour les familles nécessiteuses sur appréciation de Monsieur le Maire.

Il informe l'assemblée que le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 a abrogé l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire. Désormais, la collectivité fixe le prix du repas sans que ce prix puisse être supérieur au coût réel du repas.

En conséquence, Monsieur le Maire souhaite faire évoluer le prix des repas en tenant compte de l'augmentation du coût du traiteur et du coût de fonctionnement général du bâtiment (électricité, gaz, charges de personnel, achat de matériel…).

Les tarifs suivants pourraient être appliqués :

- 4,50 € pour un repas d'un enfant grenésien ;
- 5,30 € pour un repas d'un enfant extérieur ;
- 1,40 € pour les familles nécessiteuses sur appréciation de M. le Maire.

La société choisie pour les repas au restaurant scolaire est la société Sobrie Restauration de Tourcoing.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs tels que présentés pour l'année scolaire 2026-2027 et à compter du 1er juillet 2026.

2026BGD036
7.1

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260601-2026BGD036-DE

Fait aux jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

M. BRAME

Le Maire,

M. DELEPAUL

MAIRIE de BOIS-GRENIER (Nord)